



# VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2019

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

---

Membres composant le Conseil Municipal	<b>39</b>	LE MAIRE
Membres en exercice	<b>39</b>	
Membres présents	<b>31</b>	
Membres excusé et représenté	<b>5</b>	M. Jacques JP MARTIN
Membres absent non représenté.....	<b>3</b>	

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

### **FINANCIER**

#### **19/26. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2019 - Budget Général**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Reprend par anticipation les résultats 2018 Budget Général comme suit :

1)EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2018	16 518 562,48
Affectation obligatoire (Cpt 1068)	12 478 904,85
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	0,00
affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 039 657,64
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2018 –	-9 511 689,19
Déficit à reporter (ligne 001)	-9 511 689,19
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	- 2 967 215,66

## 19/27. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2019 - Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Reprend par anticipation les résultats du Budget Annexe des Parkings 2018 comme suit :

1) RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2018	85 385,03
Affectation obligatoire	-
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	-
affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	85 385,03
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018	3 055 409,64
3) RESTES A REALISER	-

## 19/28. - Exercice 2019 -Vote du Budget Primitif -Budget Principal

Arrivée de Madame MARTINEAU à 21h20.

Le Conseil municipal, par 33 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. LABESCAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER, M. LE DERFF), et 4 voix contre (3 voix contre de l'Alternative pour Nogent et 1 voix contre de Progrès et Solidarité pour Nogent),

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2019 – Budget Principal.

### BUDGET PRIMITIF 2019 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES VOTE PAR CHAPITRE

CHAP	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
013	ATTENUATION DE CHARGES	435 900,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
70	PRODUITS DES SERVICES	5 619 795,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
73	IMPOTS ET TAXES	41 175 718,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 931 481,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 133 638,34	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
76	PRODUITS FINANCIERS	8 000,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	134 000,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
042	OPERATIONS D'ORDRE	316 065,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 039 657,64	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 794 254,98</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2019**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**  
**VOTE PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 643 058,25	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 147 792,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 048 582,27	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	14 771 901,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
66	CHARGES FINANCIERES	815 913,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 042 200,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
022	DEPENSES IMPREVUES	767 316,93	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	4 286 090,42	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 271 401,11	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 794 254,98</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2019**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**  
**VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
13	SUBVENTIONS	5 089 534,59	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
16	EMPRUNTS ET DETTES	4 000 000,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	2 196 521,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	12 478 904,85	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	121 140,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
024	PRODUITS DE CESSIONS	2 757 000,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	15 000,00	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 286 090,42	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 271 401,11	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 215 591,97</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2019**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**  
**VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	<b>476 577,60</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	<b>1 703 228,55</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	<b>2 310 733,06</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
23	TRAVAUX	<b>12 293 485,73</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	<b>5 039 141,00</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	<b>122 641,00</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
020	DEPENSES IMPREVUES	<b>427 030,84</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
45	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	<b>15 000,00</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
040	OPERATIONS D'ORDRE	<b>316 065,00</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	<b>9 511 689,19</b>	33 voix dont 5 pouvoirs	4	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 215 591,97</b>			

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2019 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	32 215 591,97	32 215 591,97
FONCTIONNEMENT	58 794 254,98	58 794 254,98
<b>TOTAL</b>	<b>91 009 856,95</b>	<b>91 009 856,95</b>

**19/29. Vote du Budget Primitif Budget Annexe des parkings - Exercice 2019 -**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2019 – Budget Annexe des parkings,

**BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE PARKINGS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**  
**VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
002	RESULTAT REPORTE	<b>85 385,03</b>	Unanimité		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>85 385,03</b>			

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**  
**VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	<b>60 669,05</b>	Unanimité		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	<b>15 000,00</b>	Unanimité		
022	DEPENSES IMPREVUES	<b>6 135,33</b>	Unanimité		
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	<b>3 580,65</b>	Unanimité		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>85 385,03</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE PARKINGS**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

**VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
040	OPERATIONS D'ORDRE	<b>3 580,65</b>	Unanimité		
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	<b>3 055 409,64</b>	Unanimité		
	TOTAL GENERAL	<b>3 058 990,29</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

**VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
23	TRAVAUX	<b>3 058 990,29</b>	Unanimité		
	TOTAL GENERAL	<b>3 058 990,29</b>	Unanimité		

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2019 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 058 990,29	3 058 990,29
FONCTIONNEMENT	85 385,03	85 385,03
TOTAL	<b>3 144 375,32</b>	<b>3 144 375,32</b>

**19/30. Exercice 2019 -Vote des taux des impositions directes locales**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

Taxes	Taux 2019
Habitation	<b>23,79%</b>
Foncier Bâti	<b>19,72%</b>
FNB	<b>74,03%</b>

Fixe le produit fiscal attendu pour l'exercice 2019 comme suit :

Taxes	Taux 2018	Coefficient de variation		Taux de référence	Bases 2019	Taux 2019	Produit attendu
Habitation	23,79	<i>Produit Estimé</i>		23,79	78 553 000	23,79	18 687 759
Foncier B	19,72	30 434 429		19,72	59 413 000	19,72	11 716 244
FNB	74,03	30 434 429	<b>1,000000</b>	74,03	41 100	74,03	30 426
		<i>Produit taux constants</i>					
							<b>PRODUIT FISCAL BUDGET 2019</b>
							<b>30 434 429</b>

Le produit des allocations compensatrices est arrêté comme suit :

Taxe d'habitation	583 876
Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	2713
Exonération de longue durée (logements sociaux)	9768
Taxe foncier non bâti	294

### 19/31. Exercice 2019 - Compensations financières pour contraintes de service public allouées aux délégataires

Le Conseil municipal, par 30 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. LABESCAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER), et 7 abstentions dont un pouvoir (3 abstentions de l'Alternative pour Nogent, 1 abstention de Progrès et Solidarité pour Nogent, 3 abstentions dont un pouvoir de Un nouvel élan pour Nogent),

Attribue au titre de l'exercice 2019 une contribution financière aux délégataires suivants :

<b>-EXERCICE 2019 – BUDGET PRIMITIF</b>		
N°	DSP	
	Nom de l'association	Subvention 2019
		Fonctionnement
1	ESPACEO - DSP	1 829 142,00 €
<b>S/Total DSP – 413/6574</b>		<b>1 829 142,00 €</b>
2	Le Jardin des Lutins - DSP	395 000,00 €
2b	Mandarine - DSP	
Renouvellement DSP Crèche		- €
3	DSP Moulin de Beauté	313 000,00 €
<b>S/Total DSP – 64/6574</b>		<b>708 000,00 €</b>
<b>TOTAL DSP</b>		<b>2 537 142, 00 €</b>

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2019 – Chapitres 65.

**19/32. Exercice 2019 - Subventions allouées en faveur du CCAS et de la Régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue au titre de l'exercice 2019 aux établissements suivants :

Centre Communal d'Action Sociale	856 000,00
Scène Watteau/Pavillon Baltard	550 000,00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2019 – Chapitre 65.

**19/33. Exercice 2019 - Subventions allouées en faveur des associations à caractère scolaire, culturel, sportif, social.**

Ne prennent pas part au vote Monsieur HAGEGE et Monsieur RASQUIN,

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. LABESCAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER, M. LE DERFF), 1 contre (l'Alternative pour Nogent),

Attribue au titre de l'exercice 2019 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les dotations telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2019  
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

LIBELLE	DOTATIONS	POUR	CONTRE	ABST.
AUTRES ASSOCIATIONS	<b>21 120,00</b>	34 voix pour dont 5 pouvoirs	1	
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	<b>170 415,00</b>	34 voix pour dont 5 pouvoirs	1	
ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE	<b>2 550,00</b>	34 voix pour dont 5 pouvoirs	1	
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	<b>278 705,00</b>	34 voix pour dont 5 pouvoirs	1	
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	<b>256 900,00</b>	34 voix pour dont 5 pouvoirs	1	
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF	<b>152 451,00</b>	34 voix pour dont 5 pouvoirs	1	
ASSOCIATIONS SPORT SCOLAIRE	<b>3 700,00</b>	34 voix pour dont 5 pouvoirs	1	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>885 841,00</b>			

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2019 – Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

## **19/34. Exercice 2019 - Autorisation donnée à M. le Maire en matière d'emprunt.**

Le Conseil municipal, par 35 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. LABESCAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER, M. LE DERFF), 2 abstentions (l'Alternative pour Nogent),

Le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours de la dette du Budget Général, présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 27 797 375,80 €

\* 24 472 393,58 € d'encours de dette classée 1-A soit 88,04% répartis en 18 contrats

\* 3 324 982,22 € classés en 1-E soit 11,96 % réparti en 1 contrat

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette supplémentaire envisagée pour l'année 2019 : 4 000 000 € maximum, dont :
- 100% de la dette classée en 1-A

La commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée. Pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- en taux fixe simple
- en taux variable simple
- en échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- en échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- en taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)

L'index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) sera :

- L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le Maire à souscrire un ou des produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire à hauteur de 4 000 000 € maximum.

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 20 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée.

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- à définir le type d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index



relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement  
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **URBANISME**

### **19/35. Charte du Bien Construire**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le projet de la charte du Bien Construire à signer entre les constructeurs et la Commune, afin de mettre en place un partenariat sous forme contractuelle, au moyen de préconisations à suivre par le constructeur dans la conduite de la programmation du projet immobilier, dès sa conception jusqu'à la livraison.

Autorise le Maire ou ses représentants à signer ce document ainsi que les autres actes en découlant.

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **19/36. Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer du 15 avril au 15 octobre 2019 une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique, selon les mêmes modalités que le dispositif 2018 approuvé par la délibération n° 18/48 du 9 avril 2018.

Précise que cette aide financière sera attribuée par la Ville selon les conditions précisées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement – ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux dans la limite de 5 000€.

Fixe un montant global d'aide de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 4 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville et que les subventions seront versées après le vote du budget 2019.

### **19/37. Attribution d'une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer du 15 avril au 15 octobre 2019 une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur habitation, selon les mêmes modalités que le dispositif 2018 approuvé par la délibération n° 18/49 du 9 avril 2018.

Précise que cette aide financière sera attribuée par la Ville selon les conditions précisées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux particuliers de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement – ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux dans la limite de 1 500€.

Fixe un montant global d'aide de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 15 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville et que les subventions seront versées après le vote du budget 2019.

## **DRH**

### **19/38. Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un emploi de psychologue à temps non complet à raison de 16h.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi de rédacteur territorial à temps complet,
- Deux emplois d'animateurs territoriaux à temps complet,
- Un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un emploi de psychologue à temps non complet à raison de 12h.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

### **19/39. Modification du tableau des effectifs suite à la revalorisation des cadres d'emplois de catégorie B des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants, dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs pour le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants comme suit :

<b>Avant le 01/02/2019</b>		<b>Au 1<sup>er</sup> février 2019</b>	
<b>Intitulé du grade</b>	<b>Nombre de postes au tableau des effectifs</b>	<b>Intitulé du grade</b>	<b>Nombre de postes au tableau des effectifs</b>
Educateur principal de jeunes enfants	3	Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	3
Educateur de jeunes enfants	3	Educateur de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	3

Décide de modifier le tableau des effectifs pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs comme suit :

Avant le 01/02/2019		Au 1 <sup>er</sup> février 2019	
Intitulé du grade	Nombre de postes au tableau des effectifs	Intitulé du grade	Nombre de postes au tableau des effectifs
Assistant socio-éducatif principal	0	Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	0
Assistant socio-éducatif	0	Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe	0

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **19/40. Frais de scolarité applicables aux élèves non nogentais bénéficiant d'une dérogation pour fréquenter les établissements publics du 1er degré lors de l'année scolaire 2018/2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de reconduire les accords particuliers pour les frais de scolarité intercommunaux pour l'année scolaire 2018/2019.

Décide de porter le montant des frais de scolarité à 932 € pour l'année scolaire 2018/2019 pour les enfants non nogentais bénéficiant d'une dérogation scolaire afin de suivre leur scolarité au sein d'une école primaire publique de la ville.

Inscrit la recette correspondante au chapitre 74 rubrique 213 nature 7474 intitulée " subventions et participations " du budget communal de l'exercice en cours.

Prévoit que la dépense, pour les enfants de Nogent scolarisés dans les communes d'accueil, ne saurait dépasser, au titre de la réciprocité, la somme de 932 € par enfant pour l'année scolaire 2018/2019, sauf pour les enfants scolarisés en classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et en classe UP2A (Unité Pédagogique pour élèves Arrivants Allophones) à l'école Paul Bert.

Impute la dépense correspondante à la fonction 65 rubrique 213 nature 6558, intitulée " autres contributions obligatoires " du budget de l'exercice en cours.

#### **19/41. Frais de scolarité applicables aux communes de résidence des élèves non nogentais scolarisés en classe UP2A à l'école Paul Bert**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer les frais de scolarité applicables aux communes de résidence des élèves non nogentais scolarisés en classe UP2A à l'école Paul Bert à un montant de 1 519 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Décide que ce montant sera susceptible d'évoluer chaque année au vu du montant des frais de scolarité, du nombre de jours d'école et du prix de repas.

## **CULTUREL**

### **19/42. Partenariat entre la commune de Nogent-sur-Marne et l'association Musiques Origin Diffus Artist Reche Crea (MOD-ARC)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'artiste-intervenant Xavier DESANDRE NAVARRE de l'association Musiques Origin Diffus Artist Reche Crea (MOD-ARC).

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

### **19/43. Modification du règlement intérieur du Conservatoire Municipal Francis Poulenc pour la rentrée 2019/2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le nouveau règlement intérieur du Conservatoire.

### **19/44. Modification de la grille tarifaire du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Francis Poulenc pour la rentrée 2019/2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le tarif pour le troisième cours de danse :

	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS
	Tranches A à D jusqu'à 656	Tranches E de 656,1 à 1006	Tranche F de 1006,1 à 1500	Tranche G >1500		
3 <sup>ème</sup> cours de danse	158 €	192 €	204 €	227 €	227 €	310 €

Approuve l'intégration du Parcours Personnalisé (PP) et le Parcours de Suivi Instrumental (PSI) à la tarification « Cycle Instrumental Complet ».

Les autres tarifs applicables au Conservatoire restent inchangés.

### **19/45. Convention de partenariat avec la Philharmonie de Paris pour le concert "1001 flûtes"**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Philharmonie pour le concert performance « 1001 flûtes » du 9 juin 2019.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

## **DIVERS**

### **19/46. Convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la commune pour une action de médiation culturelle**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat entre la ville et le fonds de dotation pour l'organisation de 2 séances de médiation culturelle autour du film « Les Aristochats » dans le cadre de la saison jazz.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

### **19/47. Convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la commune pour une action de ciné-concert**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat entre la Commune et le fonds de dotation une action de ciné-concert au Pavillon Baltard le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

### **19/48. Convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la commune pour un festival de développement durable**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat entre la ville et le fonds de dotation pour soutenir financièrement le festival de développement durable prévu les 21 et 22 septembre 2019 sur l'esplanade de l'hôtel de ville.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et tout acte y afférent.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

### **19/49. Adhésion du Territoire 12 dénommé Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'Action Foncière 94 (SAF 94) du Territoire 12 dénommé Grand-Orly Seine Bièvre.

## 19/50 Motion de soutien à l'association Orbival contre les remises en cause des transports collectifs de l'Est francilien

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

La Commune de Nogent-sur-Marne apporte son soutien à l'association Orbival pour obtenir des engagements financiers durables et à longs termes de la part de l'Etat et de la Région notamment sur les projets en interface avec le pôle du Val-de-Fontenay (ligne 15 du Grand Paris Express) afin que ceux-ci ne soient pas davantage retardés.

## 19/51. Compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

### COMMANDE PUBLIQUE

- **MARCHÉ** avec la société **KIP SPORT** sise 52 rue Henri Becquerel à Chelles (77500) portant sur la réalisation de travaux de couverture de deux terrains de tennis pour un montant de 256 800 € TTC. (n°19-128 du 25 février 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **NLP** sise 24 rue de la mare blanche à Noisiel (77186) pour des travaux de recouvrement de sol dans deux classes de l'école maternelle Gallieni, le prix de cette prestation étant de 6 885 € TTC. (n°19-131 du 26 février 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS BRIAND** sise 351 impasse des armoiries à Villiers-sur-Marne pour la réalisation au Tennis Club de Nogent d'une tranchée nécessaire au dévoiement de l'alimentation en gaz de la machinerie de la bulle de tennis, le prix de ces travaux étant fixé à 10 177,78 € TTC. (n°19-132 du 26 février 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS FBI** sise 34 rue du Bois Galon à Fontenay-sous-Bois (94120) pour la modification d'un raccordement électrique (branchement forain) à l'Hôtel de Ville, le prix de cette prestation s'élevant à 2 144,27 € TTC. (n°19-133 du 26 février 2019)
- **ACQUISITION** de deux clusters de firewall Paloalto PA 820 auprès de la **sarl DIVATIC** sise 4 rue de l'abreuvoir à Courbevoie (92400) au prix de 29 520 € TTC. (n°19-134 du 27 février 2019)
- **ACHAT** d'une bouteille de gaz destinée au service Bâtiments auprès de la société **SOUCHET** sise 57 rue du Président Roosevelt au Perreux-sur-Marne au prix de 395,57 € TTC. (n°19-135 du 28 février 2019)
- **CONTRAT** avec **Mme Marie Sellier**, auteure de livres pour la jeunesse, pour l'organisation d'une rencontre avec des élèves de CP autour de son métier et de son ouvrage « *le jardin de Mme Li* », le 12 avril 2019 à la bibliothèque. Le prix de cette prestation est de 259,83 € (charges URSSAF incluses). (n°19-136 du 28 février 2019)
- **CONTRAT** avec la **CINÉMATHEQUE NOGENTAISE SAS** pour la projection, le 20 mars 2019, du film *Les Aristochats* devant les enfants des clubs de loisirs élémentaires, dans le cadre de la saison culturelle consacrée au Jazz, le prix de cette prestation étant de 1 057 € TTC. (n°19-137 du 28 février 2019)
- **MARCHÉ** avec la **sarl DIVATIC** sise 4 rue de l'abreuvoir à Courbevoie (92400) pour la fourniture d'un système pare-feu et l'aménagement des connexions au réseau

informatique au stadium Christian Maudry, le montant de ces prestations étant fixé à 12 360 € TTC. (n°19-139 du 4 mars 2019)

- **CONTRAT** avec la **sarl FACE CACHÉE** sise 51 rue Michel Ange à Lille (59000) pour une représentation du spectacle « *la peau du pou* » le 13 avril 2019 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 800 € TTC. (n°19-141 du 6 mars 2019)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la société **ROMY** sise 7 rue des entrepreneurs à Poitiers (86000) pour la fourniture de 9 fauteuils pour la Maison de la Famille et les Services Techniques et de rayonnages destinés au Pôle Jeunesse, au prix de 3 803,95 € TTC. (n°19-142 du 6 mars 2019)
- **CONTRAT** avec l'**AFIGESE** pour une formation sur « la conception, la négociation, le pilotage et le contrôle des DSP » destinée à deux agents de la direction générale, les 2 et 3 avril 2019, le prix de cette action s'élevant à 1 054,50 € TTC. (n°19-143 du 6 mars 2019)
- **ACHAT** de fournitures pour la Fête des Voisins auprès de l'association **Immeuble en Fête** domiciliée 26 rue Saussier-Leroy à Paris (75017), pour un montant de 1 500 €. (n°19-145 du 8 mars 2019)
- **ACHAT** d'un équipement sportif fonctionnel mobile et pliable destiné au Stadium auprès de la société **TEQBALL France** sise 10 rue Emilie Carles à Yzeure (03400) au prix de 3 468 € TTC. (n°19-146 du 8 mars 2019)
- **CONTRAT** avec l'association **Canoë Kayak Club de France** domiciliée 47 quai Louis Ferber à Bry-sur-Marne (94360) pour une initiation au canoë kayak le 22 juin 2019 lors de l'évènement Nogent Olympique, le prix de cette animation étant fixé à 120 € auxquels s'ajouteront 1,1 € par licence consommée. (n°19-147 du 11 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la société **ESCAL GRIMPE** sise 4 rue Henri Farman à Tremblay-en-France (93290) pour l'organisation d'une animation escalade les 22 et 23 juin 2019 lors de l'évènement Nogent Olympique, au prix de 3 480 € TTC. (n°19-148 du 11 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la société **VPO** sise 16 rue des gloriettes à Rasay (78790) pour l'organisation d'une animation BMX les 22 et 23 juin 2019 lors de l'évènement Nogent Olympique, le prix de cette prestation s'élevant à 2 690 € TTC. (n°19-149 du 11 mars 2019)
- **MARCHÉ** avec la **sarl MACEV** sise 5 rue des raverdis à Gennevilliers (92230) pour la pose d'une clôture entre un terrain communal et les voies SNCF, le coût de ces travaux s'élevant à 5 410,06 € TTC. (n°19-151 du 11 mars 2019)
- **CONTRAT** avec l'association **Au Fil de l'Eau** domiciliée 43 galerie Rouget de Lisle à Choisy le Roi (94600) pour l'organisation de croisières commentées de l'île des Loups, les 22 et 23 juin 2019, lors de l'évènement Nogent Olympique, au prix de 1 710 €. (n°19-152 du 11 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la **Fédération Française de Boxe** domiciliée 14 rue Scandicci à Pantin (93508) pour l'organisation d'une animation « boxe » le 23 juin 2019, lors de l'évènement Nogent Olympique, le prix de cette prestation étant de 625 €. (n°19-153 du 11 mars 2019)
- **MARCHÉ** d'une durée de 6 mois avec **Madame Monique FALEMPIN** portant sur des prestations de conseil en communication pour un montant de 15 000 €. (n°19-154 du 11 mars 2019)

- **CONVENTION** avec **M. Marc PINARDEL**, organiste, domicilié 2 allée Jean de la Bruyère à Créteil (94000) pour 4 concerts les 21 et 22 septembre 2019, dans le cadre des Journées du Patrimoine, le prix de ces prestations s'élevant à 1 200 € TTC. (n°19-156 du 12 mars 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **BTP CONSULTANTS** sise Le Central II – La Courtine à Noisy le Grand (93160) pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition de la Bibliothèque pour Tous, le prix de cette mission étant de 2 946 € TTC. (n°19-157 du 13 mars 2019)
- **CONTRAT** avec **Monsieur Mathieu GENON** pour la réalisation de reportages photographiques sur le spectacle « Unis-sons nous » prévu le 19 mars à la Scène Watteau, sur le travail de la patrouille de nuit des polices nationale et municipale le 20 mars 2019 et sur le festival country organisé le 6 avril 2019, le prix de ces prestations s'élevant à 804,88 €. (n°19-159 du 13 mars 2019)
- **ACHAT** de plaques de plexiglas PMMA extrudé incolore pour les besoins du Centre Technique Municipal auprès de la société **AKRAPLAST** sise 22 rue du Luxembourg à Pontault-Combault (77340) pour un montant de 369,06 € TTC. (n°19-160 du 13 mars 2019)
- **CONVENTION** avec l'Union Normande des Centres Maritimes et touristiques domiciliée 4 avenue du parc Saint André à Hérouville Saint Clair (14200) pour l'accueil dans son centre de vacances de Tailleville (14440) d'un groupe de 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans, du 23 au 27 avril 2019. Le prix des prestations incluant l'hébergement en pension complète s'élevant à 2 547,20 € TTC. (n°19-163 du 15 mars 2019)

<b>LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS</b>
--

- **AVENANT** n°3 prorogeant d'une durée de 4 mois et 4 jours la convention passée le 29 septembre 2016 pour la mise à disposition d'un pavillon situé 7 rue Ancellet à Nogent, d'une surface de 121 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer mensuel de 600 €. (n°19-130 du 25 février 2019)
- **RÉSILIATION** à la demande du preneur - l'association Le Récho - de la convention passée le 7 décembre 2016 pour la mise à disposition du terrain situé 122 rue de Coulmiers aux fins de stationnement d'un véhicule, moyennant le paiement d'un loyer trimestriel de 100 €. (n°19-140 du 5 mars 2019)
- **AVENANT** n°8 prolongeant d'1 mois et 21 jours la convention passée le 24 décembre 2013 pour la mise à disposition d'un logement de 121 m<sup>2</sup> situé 47 rue des Héros Nogentais, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 175 €. (n°19-150 du 11 mars 2019)
- **LOCATION** de la grande salle de la Scène Watteau pour les réunions du Conseil municipal aux mois de septembre, novembre et décembre 2019, le tarif par séance étant fixé à 692,30 €. (n°19-155 du 11 mars 2019)
- **PROLONGATION** d'une durée de 3 mois et 16 jours pour se terminer le 30 juin 2019 de la convention passée le 20 novembre 2015 pour l'occupation d'un logement de type F2 situé 37 bis rue des Héros Nogentais à Nogent, le loyer s'élevant à 635,86 € / trimestre. (n°19-161 du 14 mars 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase Leclerc au profit de l'association Retraite Sportive Nogentaise domiciliée 50 A boulevard Gambetta à Nogent le 24 avril 2019 pour l'organisation d'un tournoi de tennis de table, moyennant le paiement d'une redevance de 40 €. (n°19-162 du 14 mars 2019)



## MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** d'un épiscopes de marque SFOM affecté à l'école élémentaire Val de Beauté, acquis en 1997, à l'Eco Point. (n°19-129 du 25 février 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un mini-frigidaire de marque Dometic installé à la Maison de la Famille, acquis en 2001, à l'Eco Point. (n°19-158 du 13 mars 2019)

## INDEMNITÉS D'ASSURANCE

- **ACCEPTATION** de l'indemnité proposée par la SMACL d'un montant de 3 029,49 € en réparation du préjudice subi par la Commune le 3 novembre 2019 du fait de la dégradation par un automobiliste de deux jardinières place Maurice Chevalier, un complément de 3 088,26 € devant être réglé après obtention du recours contre l'assureur du responsable. (n°19-144 du 7 mars 2019)

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT** pour l'année 2019 de l'adhésion de la Commune à l'association Valmédia permettant des échanges et des coopérations entre les bibliothèques du département, pour un tarif de 70 €. (n°19-138 du 28 février 2019)

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20**



**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Président de ParisEstMarneBois**

